



Mairie de Leudeville

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 08 DECEMBRE 2011**

Présents : M. DUPRE, M. ORTIN -SERRANO, M. CALVET, M. BLEUZEN, Mme BRUGNON, M.DAMIENS, M.DJOUDI, M.DOUMAYROU, Mme PLANA , Mme PALMIERI, M. RICHARD

Pouvoirs : M. LESIEUR à Mme PALMIERI, Mme SCHARRE à M.DUPRE

Absente : Mme LABBE

Secrétaire de séance : M. CALVET

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne lecture de l'ordre du jour, il demande au Conseil Municipal l'autorisation d'enlever deux points à l'ordre du jour, en attente d'information plus précises.

- Délibération sur l'installation d'un panneau publicitaire
- Délibération sur la taxe finale d'électricité.

1. Approbation du compte rendu du conseil de Mai, pas d'observation.

2. Modification de poste

Suite à la réussite d'un agent administratif d'un examen professionnel il convient de changer le grade d'adjoint administratif de 2eme classe, en un grade d'adjoint administratif de 1^{er} classe.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Délibération :

Considérant le tableau des effectifs porté au budget primitif de la commune.

Considérant qu'il convient de transformer un poste d'adjoint administratif de 2eme classe, en poste d'adjoint administratif de 1ere classe, suite à l'admission d'un agent à cet examen professionnel.

Considérant le tableau d'avancement transmis au Centre de Gestion pour approbation.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de transformer le poste d'adjoint administratif de 2eme classe par un poste d'adjoint administratif de 1^{er} classe.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité

Pour copie conforme au registre des délibérations.

Transmise au Centre de Gestion

3. Signature de convention avec la SAFER

Monsieur le Maire, précise qu'il convient suite à l'annulation du PLU de procéder à la signature d'une nouvelle convention avec la SAFER.

Délibération

Considérant l'annulation du PLU par le Tribunal Administratif et le retour au POS.

Considérant la convention signée entre la commune de Leudeville et la SAFER, en date du 1^{er} janvier 2008.

Considérant que la signature de cette convention portait sur l'intervention des parcelles incluses dans les zones agricoles et naturelle du P.L.U.

Il convient de procéder à une nouvelle convention aux conditions du POS en vigueur.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré adopte par **12 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION** la signature de cette nouvelle convention

Pour copie conforme au registre des délibérations.

4. Convention financière entre la commune et le syndicat des eaux de l'hurepoix pour la réalisation d'un nouveau point d'alimentation au niveau de la Croix Boissée.

Délibération

Par délibération n°332/11/30 du Conseil Municipal en date du 08/09/2011 la commune de Leudeville a approuvé le principe de sa participation financière à la réalisation des travaux de réalisation d'une chambre enterrée équipée de toutes les pièces hydrauliques nécessaires pour créer un nouveau point de distribution en eau potable pour les urbanisations futures du secteur dit « la Croix Boissée ».

Par délibération n°11-26 du Comité Syndical du 06 octobre 2011, le SIERH a approuvé le projet d'un nouveau point de distribution en eau potable pour le secteur concerné à Leudeville.

La présente convention a pour objet de définir les conditions de la participation financière de la commune de Leudeville.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, approuve la présente convention financière par 13 voix pour.
Pour copie conforme au registre des délibérations.

5. Sécurisation Bois Bouquin et Croix Boissée, demande de subvention au titre des amendes de police.

Délibération

Mairie de Leudeville - 10 Grande Rue - 91630 LEUDEVILLE - Tél : 01.69.14.81.52
Fax : 01.64.56.00.78

Consultez notre site internet : www.leudeville.fr

Considérant que la commune dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police peut demander une participation au titre de la sécurisation des voiries.

Considérant que le projet de sécurisation de la Rue de la Croix Boissée rentre dans le cadre de cette demande.

Le Conseil Municipal après étude du projet, autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention, et l'autorise à signer toutes pièces en ce sens.

La présente délibération est adoptée à **L'UNANIMITE**

Pour copie conforme au registre des délibérations.

Considérant que la commune dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police peut demander une participation au titre de la sécurisation des voiries.

Considérant que le projet de sécurisation de la Rue du Bois Bouquin rentre dans le cadre de cette demande.

Le Conseil Municipal après étude du projet, autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention, et l'autorise à signer toutes pièces en ce sens.

La présente délibération est adoptée à **L'UNANIMITE**

Pour copie conforme au registre des délibérations.

6. Approbation du plan stratégique régional de santé de l'agence Régionale de Santé (ARS)

Délibération :

A compter du 1^{er} janvier 2012 le dispositif réglementaire existant concernant la prévention du risque « légionelles » est renforcé, celui-ci s'applique notamment aux établissements scolaires. Les responsables d'établissements sont tenus d'effectuer une surveillance de leurs installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré émet un avis favorable pour participer à l'élaboration des schémas régionaux d'organisation de l'offre de santé.

La présente délibération est adoptée à 12 voix pour et 1 voix contre (M Bleuzen)

Pour copie conforme au registre des délibérations.

7. Approbation de la modification statutaire concernant les ZAC à vocation mixte.

Mairie de Leudeville - 10 Grande Rue - 91630 LEUDEVILLE - Tél : 01.69.14.81.52
Fax : 01.64.56.00.78

Consultez notre site internet : www.leudeville.fr

Considérant la délibération du Conseil Communautaire en date du 28 juin 2011, pour la modification des statuts ainsi définie :

Aménagement de l'espace communautaire : Schéma de Cohérence Territoriale et ensemble des études ayant pour vocation de préparer l'évolution du SCOT
Etude et réalisation des zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire

Considérant que les Conseils Municipaux des communes adhérentes, doivent en application des articles L.5211-17 et L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la présente modification

Pour copie conforme au registre des délibérations.

8. Avenant Contrat culturel

Délibération :

Le Contrat de développement culturel a pour objet d'accompagner la commune dans ses projets culturels sur trois ans.

Les actions sont proposées par la commune, approuvées par le Conseil Général, et subventionnées pour partie.

Considérant les actions : Compagnie RAMDAM, Chants, Musique et chorale, Musique et Patrimoine Français, pour l'année 2012, il convient de signer un avenant au présent contrat.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur CALVET, Maire adjoint chargé de la culture, le Conseil Municipal après en avoir délibéré par **13 VOIX POUR** adopte la signature du présent contrat

Pour copie conforme au registre des délibérations.

9. Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés année 2010

Délibération :

Considérant la compétence relative à « l'élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés » à la communauté de communes.

Monsieur DUPRE, Maire, présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés qu'il convient d'approuver.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé, n'approuve pas le présent rapport à 13 abstentions.

Pour copie conforme au registre des délibérations

Fin de séance à 21 h 30

Mairie de Leudeville - 10 Grande Rue - 91630 LEUDEVILLE - Tél : 01.69.14.81.52
Fax : 01.64.56.00.78

Consultez notre site internet : www.leudeville.fr